

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 21 MARS 2024**

Délibération n°

2024011

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 5

Nombre de votants : 21

Vote : 21

Pour : 21 (dont 5 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20240321-2024011-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10).

Absents excusés : Mme Valérie RECARTE (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Absent(s) : Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°3.1 : Approbation du Compte de Gestion 2023
dressé par le trésorier
~ Budget Annexe de la cantine scolaire ~**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2023, élaboré par le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe de la cantine scolaire.

Pour 2023, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe de la cantine scolaire du Trésorier Principal pour l'exercice 2023.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget annexe de la cantine scolaire.

Fait à Bassussarry, le 21 mars 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

